



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la citoyenneté et de l'action locale
Bureau de la citoyenneté

**Arrêté préfectoral
portant modification de bureaux de vote**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment l'article R 40 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 fixant la liste des bureaux de vote du département de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
Vu la demande du 3 mai 2021 du maire de Lay-saint-Christophe sollicitant le déplacement provisoire des bureaux de vote n° 1 et 2 de la commune à l'occasion des prochaines élections départementales et régionales ;
Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les bureaux de vote n° 1 et 2 de la commune sont déplacés provisoirement à la salle des fêtes Pierre Rotach, chemin de la Jeune Rose.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions devront être prises afin d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux nouveaux lieux de vote et l'information des électeurs sur la modification de leur emplacement.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et le maire de Lay-saint-Christophe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dès réception.

Nancy, le **10 MAI 2021**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Julien LE GOFF